

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Henry Rappaz, Pascal Spuhler, Sandra Golay, Patrick Dimier, Jean-Marie Voumard, Francisco Valentin, François Baertschi, Florian Gander, Christian Decorvet, Thierry Cerutti, André Python, Jean-François Girardet

Date de dépôt : 31 janvier 2017

Proposition de motion

La chasse aux faux CV est ouverte : cessons de comparer des pommes avec des poires

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu’il est de sa responsabilité de favoriser et défendre l’emploi pour tous les résidents genevois ;
- que, dans la très grande majorité des cas, les résidents genevois sont suffisamment bien formés pour répondre aux attentes des places à pourvoir au sein du grand Etat ou des entités subventionnées à plus de 50% ;
- qu’il est de sa responsabilité de tout mettre en œuvre pour contenir et diminuer le taux de chômage au sein de notre canton ;
- qu’il est inacceptable que les professionnels en matière de RH se laissent abuser sans que personne réagisse,

invite le Conseil d’Etat

- à faire vérifier, par le bureau des ressources humaines de l’office cantonal du chômage, tous les CV des non-résidents genevois et à donner son aval avant la possibilité qu’un département, au sein du grand Etat ou des entités subventionnées à plus de 50%, puisse faire un transfert, ou une mutation ou un contrat d’engagement, et ce pour tous les types de contrats (CDD, CDI, etc.) ;

- à appliquer la précédente mesure jusqu'à ce que le canton de Genève obtienne un taux de chômage \leq à la moyenne nationale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs années, en France, de nombreux médias de la presse écrite ou télévisuelle alertent sur le fait que 9 candidats sur 10 trouvent normal d'arranger leur CV, et ce malgré le fait que des plateformes offrent des services payants pour détecter ces fraudes. Courant 2016, il a même été annoncé dans les médias que l'Etat français mettrait un site en ligne pour aider les entrepreneurs à détecter les faux diplômes.

Pourtant, la fraude aux diplômes est un vrai phénomène, et ce de manière massive. Selon l'institut Florian Mantione, plus de 2 millions de curriculum vitae frauduleux seraient en circulation. Cela va du faux diplôme au CDD qui se transforme par une petite faute de frappe en CDI, en passant par une période de chômage oubliée. Ce n'est pas forcément bien méchant, mais ça fait toujours mieux sur une lettre de postulation.

Cela pose un vrai problème dans nos entités publiques et au sein du grand Etat. Une fois qu'un fraudeur est embauché, il est souvent compliqué de revenir en arrière. Par exemple, si un chef de département doit se séparer d'un directeur ayant menti sur son passage à HEC, cela sera considéré comme une faute grave et une négligence de la part de celui qui aura fait l'embauche. Difficile dans ces conditions d'avouer s'être fait bernier. Le plus souvent, l'abusé va taire son erreur, mettre la personne dans un placard doré, et cherchera à corriger son erreur en recrutant une nouvelle personne. Licencier la personne est difficile, cela sera considéré comme un licenciement abusif devant le Tribunal administratif ou des prud'hommes. C'est en effet à celui qui engage de vérifier les diplômes avant d'embaucher.

Le fraudeur a donc presque toujours intérêt à tenter sa chance. Ce n'est toutefois pas toujours vrai. La législation est plus restrictive pour les professions réglementées, notamment dans le secteur de la santé ou pour le métier d'avocat.

Cette motion vise à défendre les résidents genevois et à concourir à diminuer de moitié le nombre des demandeurs d'emploi actuel afin de satisfaire un droit légitime des Genevois de travailler dans le canton où ils résident. Cela contribuera aussi à diminuer les coûts de la facture sociale qu'engendre ce taux élevé du chômage et à réduire l'amertume des Genevois face à une concurrence trop souvent déloyale.

Nous sommes conscients que les places à repourvoir au sein des entités publiques ou subventionnées ne seront pas suffisantes pour réaliser l'objectif de cette motion. C'est pourquoi l'Etat et les autres entités publiques devront trouver des moyens, des aides ou des contributions pour solliciter les entrepreneurs responsables de notre canton à souscrire et soutenir cette démarche. L'influence que peuvent avoir l'Etat et les autres entités publiques envers ses partenaires privés n'est pas négligeable et ne doit pas être sous-estimée.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

Annexe : lien, sur les émissions ayant traité du sujet

<http://www.verifdiploma.com/index.php?consult=5>